

LIVRET D'ACCUEIL DU DISPOSITIF ENFANCE DE BEL AIR



Brandon. M et Kellian. R

Madame, Monsieur,

Prochainement votre enfant va être accueilli au sein de l'Etablissement Public Médico-Social Belna (EPMS Belna). L'équipe vous remercie de l'intérêt que vous avez porté au Dispositif Enfance et vous souhaite la bienvenue.

« Ensemble, donnons du sens », telle est la devise de l'EPMS Belna. Ce livret d'accueil qui vous est remis ce jour vise donc à donner du sens et à faciliter l'accueil de votre enfant.

Ce document entend en effet vous apporter des clés de compréhension et de lecture sur le fonctionnement général du Dispositif Enfance de Bel air.

La direction vous souhaite une bonne lecture. L'encadrement et l'ensemble du personnel se tiennent à votre disposition pour toutes informations complémentaires.

La Direction

SOMMAIRE

- L'EPMS Belna
- Le Dispositif Enfance de Bel air
- La référence projet
- L'accueil de jour et de nuit
- La Prestation en Milieu Ordinaire (PMO)
- Les services supports
- Des formalités administratives

L'EPMS BELNA

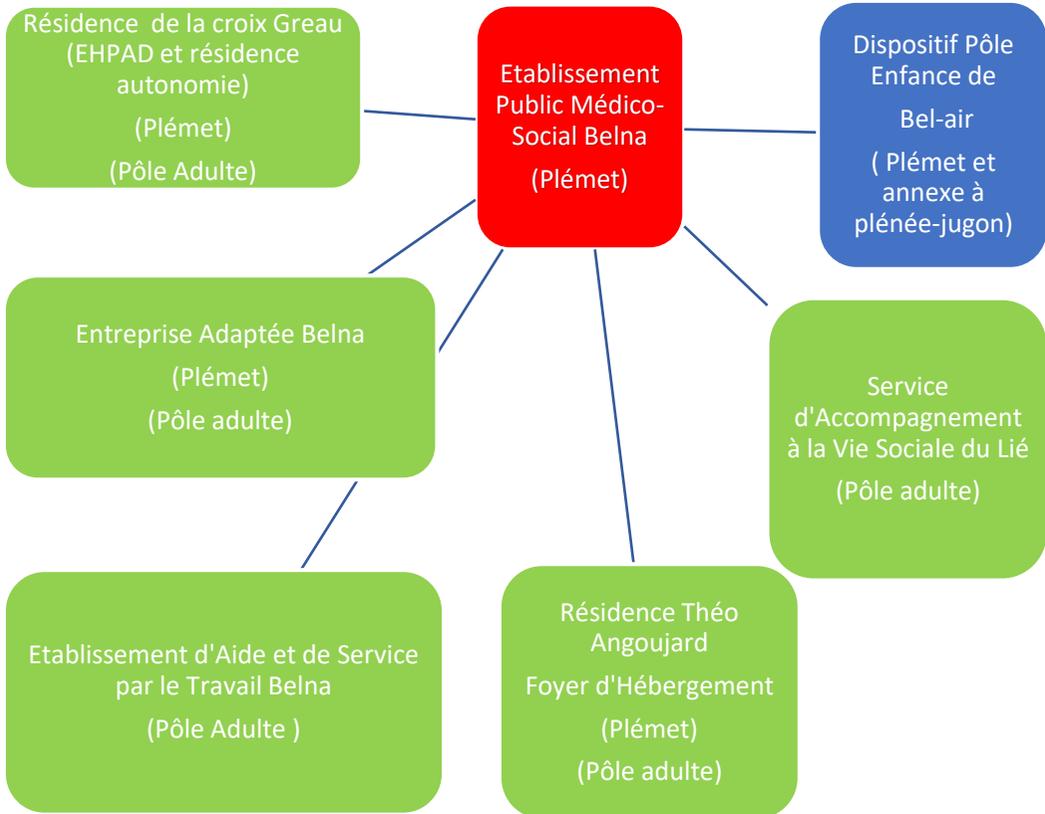
□ Le personnel de direction et d'encadrement

- **Le Directeur** : Mr Hervochon Sébastien
- **La Directrice adjointe** : Mme Plounévez Christelle
- **Les Cadres Socio Educatifs** : Mr Denis Alain et Mme Lostanlen magalie (pôle adulte) , Mme Lefeuvre Séverine (Pôle enfance)
- **Le psychiatre** : Le docteur Aknine (Pôle enfance), le docteur Rezig (Pôle adulte)
- **L'infirmière coordinatrice** : Mme Rouillard Sylvie (Pôle personnes âgées)

L'EPMS Belna relève de la fonction publique hospitalière accueille et accompagne des enfants et adultes en situation de handicap ainsi que des personnes âgées au sein de ses différents établissements et services. L'action des professionnels œuvrant au sein de l'EPMS Belna s'inscrit dans des valeurs et principes communs quel que soit le service d'intervention.

- La bientraitance
- Le respect de la singularité
- L'accompagnement pluridisciplinaire

LES STRUCTURES ET SERVICES



LE DISPOSITIF ENFANCE DE BEL-AIR

Le Dispositif enfance accompagne des filles et des garçons de 5 à 20 ans selon des modalités d'accompagnement différenciées (accueil de jour et/ou accueil de nuit, prestation en milieu ordinaire). Il est ouvert du lundi au vendredi selon un calendrier annuel fixé par le directeur après avis du Conseil à la Vie Sociale.

Il s'agit d'offrir aux enfants, adolescents et jeunes adultes en situation de handicap et/ou ayant des difficultés scolaires des modalités d'accompagnements souples et modulaires. Celles-ci tiendront compte de leurs attentes quel que soit le lieu de vie choisi. Il s'agit de construire un parcours sécurisé permettant un accès effectif aux apprentissages, à la formation et à l'emploi, à la santé, au logement, et à toute activité favorisant sa pleine participation à la vie sociale.

La mise en Dispositif, tout en se basant sur des formes organisationnelles repérées, dépasse la logique des établissements et services dédiés pour proposer une diversité d'interventions modulables intra et extra muros adaptées aux besoins des jeunes. Une orientation « en Dispositif » permet à chaque jeune de trouver une réponse plus adaptée à ses besoins de par des organisations plus flexibles. Le Dispositif développe autant que possible des lieux inclusifs (Unité d'Enseignement Externalisée), des projets collaboratifs avec les collèges, les lycées et des immersions sur des lieux de travail dits « ordinaire » ...etc....

Le Dispositif Enfance propose plusieurs prestations :

- **L'accueil de jour**
- **L'accueil de nuit**
- **La Prestation en Milieu Ordinaire**

Ces trois prestations d'accompagnements (Accueil de jour, Accueil de nuit /PMO) s'articulent autour de la notion de projet individuel telle qu'elle est inscrite dans la loi 2002-2 et la loi de 2005. Pour ce faire le Dispositif Enfance s'est inscrit dans une démarche de référence projet. Les équipes sont composées de moniteur d'atelier, d'éducateurs spécialisés, d'éducateurs techniques d'enseignants, de conseillers d'insertion, d'assistantes sociales d'animateur sportif, d'infirmières et de psychologues.

LA REFERENCE PROJET

Le projet éducatif s'articule autour du référent projet.

Il est le principal interlocuteur des familles. Il accueille les familles suite à l'admission et est celui qui viendra recueillir les attentes du jeune et de sa famille. Il sera aussi celui qui orchestrera la signature du Projet Individuel d'Accompagnement (PIA). Le référent projet est garant de l'écriture du projet, de sa mise en œuvre ainsi que des ajustements dont il fera l'objet mais il n'en est pas le détenteur. Le référent est donc porteur du projet mais n'est pas l'auteur de son énoncé, qui lui s'élabore en analyse collective et en

pluridisciplinarité, avec le jeune et sa famille. Le référent a pour mission d'accompagner, en équipe pluridisciplinaire et sous la responsabilité du cadre socio-éducatif, le jeune et sa famille à travers une relation de proximité. Il assure également la conduite de son PIA, dans le respect de la singularité du jeune, de son rythme et ses capacités.

Prestations possibles selon le projet :



L'ACCUEIL DE JOUR ET DE NUIT

L'orientation vers le Dispositif Enfance se fait par décision de la Maison Départementale des Personnes en situation de Handicap (MDPH). L'accueil de jour et de nuit à destination de filles et garçons âgés de 10 à 20 ans se situe sur la commune de Plémet. A travers ces deux prestations les équipes mettent en œuvre un accompagnement global tendant à favoriser l'intégration dans les différents domaines de la vie et de la formation générale et professionnelle. L'objectif poursuivi est d'évaluer le besoin individuel de chacun et de maximiser l'autonomie de l'enfant et /ou du jeune adulte.

Chaque jeune a un emploi du temps hebdomadaire qui peut comprendre un enseignement général adapté, une initiation professionnelle, de l'éducation à la vie sociale ainsi que de l'éducation physique et sportive. Les emplois du temps sont adaptés aux capacités et besoins de chacun.

□ **La SEES : l'accueil des plus jeunes (10-15 ans)**

L'accompagnement proposé par la SEES (Section d'Education et d'Enseignement Spécialisé) qui s'adresse à des enfants âgés de 10 à 15 ans se décline autour de trois axes : l'éducatif, le pédagogique et le thérapeutique.

Par l'acquisition de savoirs-être et de savoir-faire il s'agit de favoriser :

- L'accueil dans le Dispositif,
- L'épanouissement de l'enfant,
- L'optimisation des potentialités intellectuelles, affectives et corporelles,
- L'autonomie et l'insertion dans la vie quotidienne et sociale.

Chaque enfant dispose d'un projet individualisé. Celui-ci est révisé au minimum une fois par an et chaque fois que nécessaire, avec les parents, l'école et parfois différents partenaires. Le premier objectif est de venir sécuriser les jeunes qui viennent d'arriver sur le Dispositif. Pour ce faire des lieux leur sont spécifiquement attribués (atelier accueil, classe accueil...).

Les accompagnements proposés permettent en fonction des potentialités individuelles, d'appréhender l'apprentissage scolaire, la découverte du monde environnant, la vie sociale et affective, la communication, les déplacements, l'alimentation, l'hygiène, etc..

Les temps scolaires se dérouleront en Unité d'Enseignement Externalisée sur le collège de Plémet ou dans une classe installée sur site du Dispositif (travail sur table individuel, espace de travail collectif, coin lecture, espace support numérique...)

Les activités sportives, les accompagnements thérapeutiques viendront s'inscrire dans l'emploi du temps de chaque jeune.

□ La SIFPRO : L'accueil des jeunes entre 15 et 20 ans

La Section d'Initiation et de Première Formation Professionnelle (SIFPRO) s'adresse à des jeunes âgés de 15 à 20 ans. Elle a pour objectif de favoriser l'épanouissement et la réalisation de toutes les potentialités intellectuelles, affectives et corporelles des jeunes. Elle vise également l'acquisition de leur autonomie quotidienne, sociale et professionnelle en lien avec leur projet.

L'initiation professionnelle se déroule sur divers pôles d'activités (6 ateliers)

Les temps scolaires se dérouleront en classe externalisée sur les lycées de Merdrignac et de Loudéac ou dans une classe installée sur le site du Dispositif (travail sur table individuel, espace de travail collectif, coin lecture, espace support numérique..),

Au sein de chaque atelier, le moniteur ou l'éducateur technique, en partenariat avec l'équipe pluridisciplinaire, accompagne le jeune dans la construction de son projet socio-professionnel et l'aide à acquérir des compétences, des gestes techniques spécifiques afin de favoriser son insertion en milieu ordinaire ou en milieu protégé. Chaque atelier dispose d'une grille d'évaluation spécifique à sa discipline et de compétences transversales telles que la ponctualité, la communication, la motivation au travail...

La SIFPRO propose les ateliers suivants :

L'atelier bois

L'atelier cuisine collective

L'atelier multi-support

L'atelier pôle terre

L'atelier passerelle

L'atelier enseignement ménager

LA PRESTATION EN MILIEU ORDINAIRE

L'orientation vers une PMO se fait également par décision de la MDPH (orientation Sessad/IME). La PMO peut aussi intervenir dans la cadre d'une convention partenariale avec l'Education Nationale etc....

Les prestations constituent une modalité d'accompagnement essentielle dans l'acquisition de l'autonomie et dans la mise en œuvre des politiques d'inclusion scolaire des enfants et des adolescents en situation de handicap.

Cet accompagnement de proximité demande une coordination des interventions, en lien constant avec les partenaires impliqués quel que soit leur champ d'action (école, formation, loisirs, soins,

prises en charges éducatives, médico-sociales, thérapeutiques et sanitaires).

Cet accompagnement s'articule autour de plusieurs axes : le développement de la personnalité, le développement de l'autonomie affective, relationnelle et quotidienne, la socialisation et le soutien à la scolarisation.

La PMO vient aussi en soutien à la fonction parentale en veillant à promouvoir la guidance parentale, conformément aux recommandations de bonnes pratiques. Il s'agit aussi de la mise en soutien de la fratrie et de la famille élargie.

Les interventions s'accomplissent prioritairement dans les différents lieux de vie et d'activités de l'enfant, de l'adolescent ou du jeune adulte (domicile, lieux de scolarisation, centre de formation professionnelle, centre de loisirs etc....)

Cette nouvelle prestation engage la société dans un processus d'inclusion sociale et éducative des jeunes en situation de handicap. En assurant un soutien spécialisé en milieu ordinaire, les professionnels de « prestations en milieu ordinaire » sont des acteurs essentiels dans le processus d'inclusion.

Cette nouvelle modalité d'accompagnement permet :

-L'accompagnement des enfants de 5 à 20 ans comprenant le soutien et l'accompagnement des familles et de l'entourage familial de

l'enfant, l'approfondissement du diagnostic, l'aide au développement psychomoteur initial de l'enfant ainsi que la préparation des orientations ultérieures.

- Elle s'organise à partir de rendez-vous et d'entretiens éducatifs réguliers avec l'enfant et/ou sa famille mais aussi par des points réguliers entre les professionnels accompagnant l'enfant.

-Les accompagnements peuvent aussi s'effectuer soit sur le site du dispositif (salle attribuée PMO) soit à l'annexe situé à Plénée-jugon.

LES SERVICES SUPPORTS

Les services supports sont les services transport, maintenance, entretien, administration et restauration. Ces services sont chargés d'assurer et de veiller aux conditions matérielles d'accueil, afin de permettre un accompagnement de qualité.

FORMALITES ADMISNISTRATIVES

□ L'admission dans le dispositif

La famille prend contact avec les assistantes sociales du Dispositif. Ces dernières prennent rendez-vous au domicile familial ou sur site afin de formaliser plus précisément la demande. Celle-ci est soumise au cadre socio-éducatif lors d'une commission d'admission.

Une fois l'admission prononcée les représentants légaux devront remettre au Dispositif la fiche d'admission dûment complétée et signée ainsi que l'ensemble des pièces administratives demandées (copie carte de sécurité sociale...). Les responsables légaux s'engagent à informer le Dispositif de tout changement intervenant dans leur situation et susceptible d'avoir des conséquences sur l'accompagnement de leur enfant.

Le Dispositif accomplit les formalités nécessaires auprès des organismes de Sécurité Sociale ou autres organismes auxquels incombe le paiement des frais d'accompagnements de l'enfant.

Le Dispositif en collaboration avec les représentants légaux se charge également de réaliser les démarches administratives auprès de la MDPH.

□ Les assurances

L'EPMS Belna a souscrit auprès de la MAIF un contrat garantissant sa responsabilité civile au cas où elle serait engagée pour des faits liés à l'accueil des élèves dans le Dispositif et lors des activités organisées à l'extérieur y compris des essais dans le milieu du travail.

L'élève ou son représentant doit garantir sa responsabilité civile pour tout accident, dégradation des biens qui serait de son fait. Une copie de l'attestation doit être remise au secrétariat lors de chaque rentrée. L'élève devra autant que possible réparer les dommages dont il sera reconnu responsable.

□ Personnes qualifiées

La loi du 02 janvier 2002 renforçant le droit des usagers prévoit la possibilité à tout bénéficiaire d'un établissement social ou médico-social de recourir à une personne qualifiée.

Son rôle de médiation est d'accompagner la personne pour lui permettre de faire valoir ses droits, en particulier en cas de contentieux ne pouvant pas être réglé à l'amiable avec l'institution.

Pour le dispositif qui relève de l'ARS, il convient d'appeler ou d'écrire :

- 02.96.78.61.62 ou par courrier à adresser à la délégation territoriale des Côtes d'Armor, 34 rue de paris-BP 2152-22021 Saint Briec cedex 1

- Deux personnes sont sur la liste des médiateurs

□ Les données informatiques

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné au Dispositif enfance pour la finalité suivante : l'accompagnement des jeunes en situation de handicap.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent.

Vous pouvez accéder aux informations vous concernant en vous adressant au directeur du dispositif ou au Délégué à la Protection des données.

Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

Pour en savoir plus, consultez vos droits sur le site de la CNIL.
www.cnil.fr



Julie L

***Le Dispositif Pôle Enfance de Bel air vous souhaite la
bienvenue***

Contacts :

Assistantes sociales : belna.social@orange.fr

